# Atelier PECA - Parcours d’Education Culturelle et Artistique

Personnes ressources :

Thierry Gridlet : FeDeFoc - Référent culturel, Diocèse Namur/Luxembourg

Enseignement fondamental, Secrétariat général de l’enseignement catholique

Etienne Cleda – Inspecteur, Service Général de l’Inspection de la Culture

## Intro

L’**ECA** (Education Culturelle et Artistique) est une discipline (avec un référentiel !) qui est renforcée par le **PECA** (Parcours d’Education Culturelle et Artistique).

Le PECA et l’ECA rendent désormais l’activité artistique et culturelle obligatoire. Elle ne repose donc plus uniquement sur la motivation des enseignants. L’intention est de donner accès à la culture et à l’art pour tous. C’est le titulaire qui est à la manœuvre, il construit son projet en s’appuyant éventuellement sur des opérateurs.

## Quelle différence entre PECA et ECA ?

L’**ECA** (éducation culturelle artistique) est une discipline (avec un référentiel !) qui démarre dès la 1ère maternelle jusqu’à la 3e secondaire. En maternelle, il y a obligation d’organiser 4 périodes d’ECA et 2 périodes de P1 à S3.

L’ECA ne recouvre que 3 disciplines : les arts de la parole, arts plastiques et musique

Qui donne ce cours dans le fondamental ? Le titulaire. Mais il n’en n’a pas tjs les compétences ou la formation.

Le **PECA** n’est pas un référentiel mais une philosophie, un parcours depuis la maternelle jusqu’au bout de la scolarité. Avec 3 pôles : rencontre (avec des artistes, des œuvres de différents styles/formes), connaissances, pratiques. On y adjoint toute une série d’autres activités que dans l’ECA : sculpture, patrimoine, photo, cirque…mais aussi l’ErE !

Dans le cadre du PECA, chaque classe doit sortir des murs au moins une fois par an pour une rencontre culturelle ou artistique, c’est obligatoire (avis N°3 du pacte d’excellence).

Il faut garder des traces de ce parcours (ex : portfolio). Objectif : 1) Donner un accès égal à la culture (mais c’est loin d’être facile). 2) Que l’art et la culture puissent s’intégrer dans les différentes disciplines.

## Qu’entend-t-on par Artistique et Culturel ?

Etienne Cleda rappelle ce qu’on entend derrière « artistique ». Le A, c’est de l’artistique: ça implique la création d’une véritable œuvre esthétique, l’apprentissage d’une technique, l’inscription dans un référentiel/un courant. Il prend l’exemple du land art : ce n’est pas juste dire « on va ramasser des éléments dans la nature et faire une œuvre ». On va aussi s’intéresser au courant du land art, son histoire, sa philo, ses grands artistes.

Le C de PECA, c’est pour « culturel ». Bcp plus large que la création artistique. Ça peut se rapprocher de certaines activités d’ErE. Apprendre à débattre, c’est une activité culturelle. Construire un slogan, ce peut être perçu comme du culturel.

Du coup, une assos d’ErE pourrait *montrer au titulaire que son activité d’ErE peut entrer dans le PECA.*

## Qui sont les acteurs du PECA ?

Le monde de l’enseignement et celui de la culture. Le titulaire de classe en primaire (en secondaire ce sera un prof spécifique) peut être aidé par un « référent culturel » de son réseau d’enseignement (10 pour le Segec + une dizaine pour l’officiel, mais le nombre va sans doute doubler…), et faire appel à des opérateurs. Parfois il y a un enseignant relais motivé, sur base de volontariat.

Il y a des consortium d’opérateurs culturels par territoire.

## En tant qu’asbl, comment se faire connaître ?

Seuls les organismes culturels « reconnus » peuvent répondre aux appels à projets dans le cadre du PECA pour être subventionnés. Les assos d’ErE ne sont pas tjs reconnues. Mais on peut passer par un centre culturel, ou nouer un partenariat, par ex avec un centre culturel ou une bibliothèque publique.

Mais en tant qu’asbl, on n’est pas obligé d’être reconnu comme opérateur culturel pour intervenir dans le PECA. C’est l’enseignant qui est maître de son PECA et qui peut solliciter des intervenants extérieurs qui viennent alors se mettre au service de son projet (bénévolement ou payés si l’école en a les moyens).

Il n’y a pas une structure ou une base de données qui permet de référencer les opérateurs non reconnus.

Le bouche-à-oreille fonctionne bien. Au SEGEC par exemple, on s’échange chaque semaine énormément de bons plans. Et pas toujours vers les gros opérateurs culturels. Il n’y a pas de critères. On se base surtout sur les retours des enseignants.

* Comment entrer par la porte PECA sans que ce soit tiré par les cheveux ? > Si vous avez déjà facile à entrer dans les écoles, pas la peine de vouloir entrer par le PECA. Mais vous intéresserez peut-être d’autres enseignants via la PECA

## Et dans le secondaire ? Comment le mettre en œuvre ?

C’est évidemment plus difficile de mettre le PECA en œuvre dans le secondaire.

La porte d’entrée est souvent le prof de français qui fait un journal, une pièce de théâtre, etc…

Exemple d’un projet potager qui a permis de la transversalité : les élèves ont mesuré, calculé, planté, travaillé les noms des légumes dans différentes langues, etc… ;

## Une activité potager peut-elle être reconnue comme activité du PECA ?

Qu’est-ce qui fait la différence entre une activité socio-culturelle et une activité de loisir actif  (ex : faire du macramé) ? C’est l’idée que l’on construise une parole collective. On ne fait pas l’action pour elle-même mais le potager permet au groupe d’avoir un point de vue sur la société de consommation, l’alimentation, de questionner le rapport à la nature, etc.

* Exemple d’une école qui a fait un projet ambitieux et interdisciplinaire sur les bacs potagers, en secondaire, et qui l’a justifié en PECA.

## Le LANDART ? Est-ce de l’art ?

Les questions que l’on pourrait se poser pour y répondre :

1. La finalité n’est pas le processus mais le résultat. Y-a-t-il une œuvre ?
2. Est-ce que l’œuvre est le fruit d’un apprentissage technique et réflexif (on progresse dans la connaissance d’une technique)
3. Est-ce qu’elle est mise en lien dans un référentiel ? Est-ce que c’est inscrit dans la culture ? Quelles sont les œuvres de références ?

## Est-ce que l’école aura plus de moyens pour faire appel à des opérateurs culturels ?

L’école devra introduire des dossiers, ce qui est énergivore. S’ils ne sont pas retenus plusieurs fois de suite, il y a un risque réel de découragement.

Il y a déjà pas mal de choses qui se faisaient avant le PECA, il y avait des projets ambitieux d’accès à la culture (ex : toute une commune qui emmène tous les enfants de l’entité au théâtre). Ces gros projets ne pourront plus être soutenus, on rentre dans une logique de saupoudrage où plus d’écoles pourront recevoir un soutien mais plus modeste (on donne une exemple de 2000€).

## Le mot de la fin ?

Bon courage ! 😉

J’espère que vous ne sortez pas d’ici en vous disant qu’il n’y a pas beaucoup de perspectives car en réalité, *il y a pas mal de portes d’entrée* ! On peut aussi imaginer s’associer avec un artiste pour intégrer la partie l’environnementale….